

Adresse du bien

Quai de l'Orge
91 200 ATHIS MONS

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 décembre 2020

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2017-DDT-SE n°628	du	12/10/2017	mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	code postal ou Insee	commune			
Quai de l'Orge – 91200 ATHIS MONS					

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

<p>■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N</p> <p style="text-align: right;">¹ oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"> prescrit <input type="checkbox"/> anticipé <input type="checkbox"/> approuvé <input checked="" type="checkbox"/> </p> <p style="text-align: right;">date 13/12/1993-20/10/2003</p> <p>¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :</p> <p style="text-align: center;"> inondations <input checked="" type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/> </p> <p>> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN</p> <p style="text-align: right;">² oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
<p>■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N</p> <p style="text-align: right;">¹ oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"> prescrit <input type="checkbox"/> anticipé <input type="checkbox"/> approuvé <input type="checkbox"/> </p> <p style="text-align: right;">date </p> <p>¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :</p> <p style="text-align: center;"> inondations <input type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/> </p> <p>> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN</p> <p style="text-align: right;">² oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

<p>> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M</p> <p style="text-align: right;">³ oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"> prescrit <input type="checkbox"/> anticipé <input type="checkbox"/> approuvé <input type="checkbox"/> </p> <p style="text-align: right;">date </p> <p>³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :</p> <p style="text-align: center;"> mouvement de terrain <input type="checkbox"/> autres <input type="checkbox"/> </p> <p>> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM</p> <p style="text-align: right;">⁴ oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

<p>> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé</p> <p style="text-align: right;">⁵ oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :</p> <p style="text-align: center;"> effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet de surpression <input type="checkbox"/> </p> <p>> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>> L'immeuble est situé en zone de prescription</p> <p style="text-align: right;">⁶ oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
--

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard des zonage PPR Inondation de la Seine et de l'Orge Aval

vendeur / bailleur

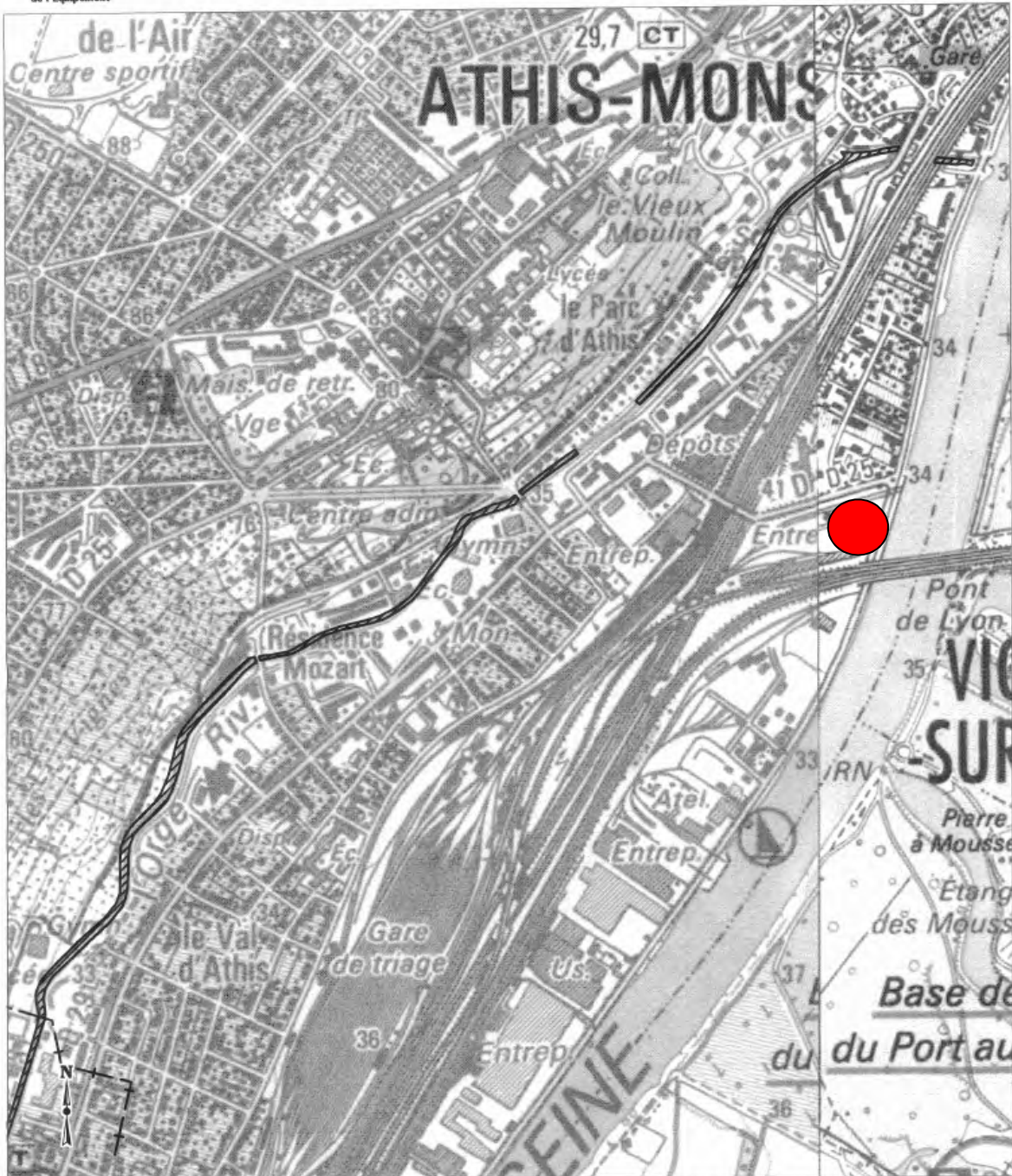
date / lieu

acquéreur / locataire

15/06/2020



Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs



LEGENDE



Zone de risque inondation de l'Orge aval

Sources : PERI de l'Orge aval valant PPR

Réalisation : Janvier 2006

Echelle : 1/7500

Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune d'Évry-Courcouronnes



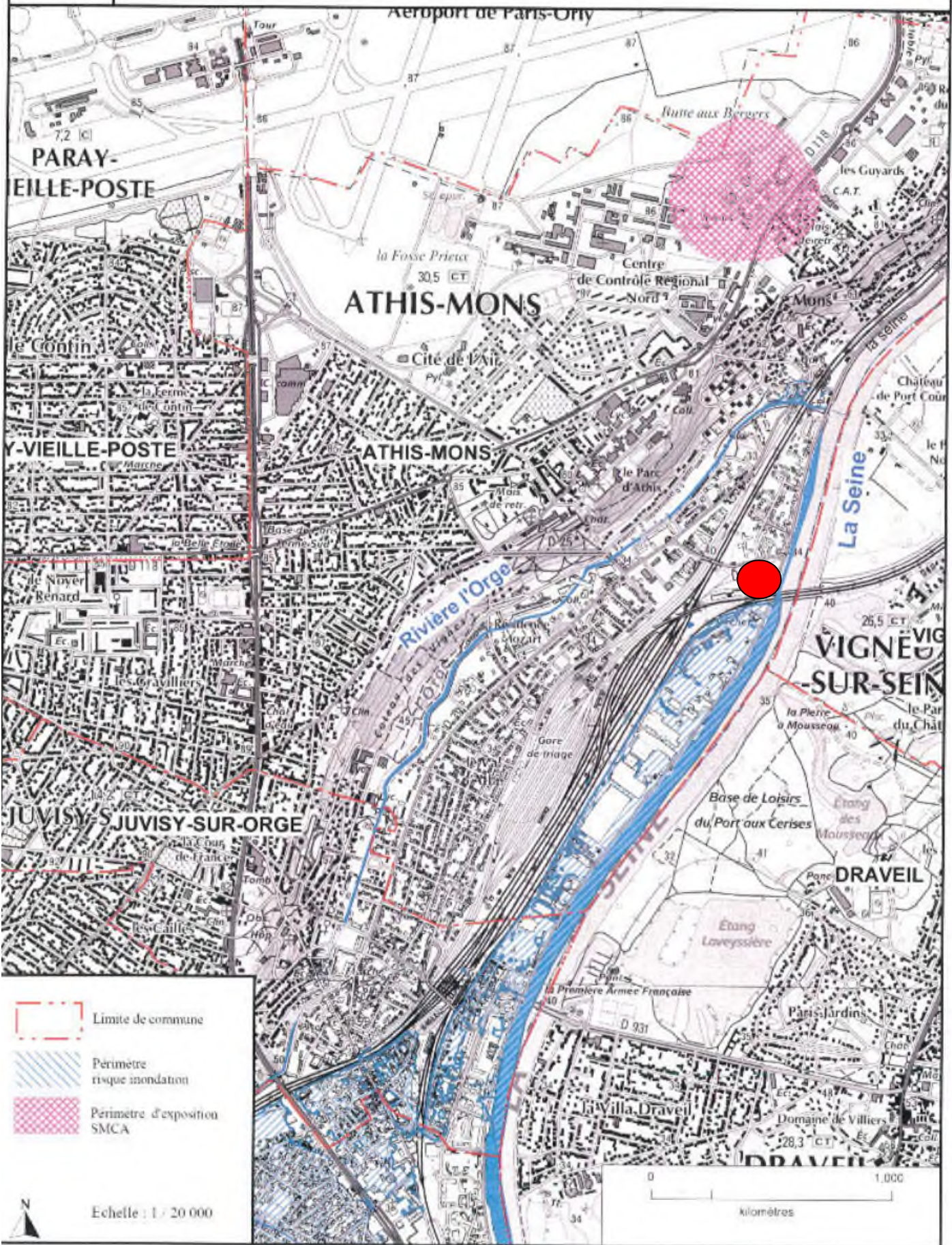


REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT

DE L'ÉNERGIE

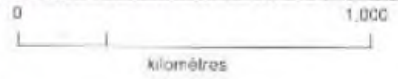
**Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires
de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs
Commune de Athis-Mons**



-  Limite de commune
-  Périmètre risque inondation
-  Périmètre d'exposition SMCA



Echelle : 1 / 20 000



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19990030	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20170212	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
91PREF19830099	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
91PREF19830167	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
91PREF19830168	31/08/1983	31/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
91PREF19880004	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
91PREF19920011	27/05/1992	28/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
91PREF19920012	31/05/1992	31/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
91PREF19970034	29/06/1997	29/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
91PREF20130021	28/05/2012	28/05/2012	18/10/2012	21/10/2012
91PREF20160597	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
91PREF20180001	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19910003	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
91PREF19940016	01/01/1991	31/10/1992	15/11/1994	24/11/1994

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19970021	01/11/1992	28/02/1997	19/09/1997	11/10/1997
91PREF20050002	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 11

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF20170212	11/01/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830099	21/06/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830167	15/11/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830168	15/11/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19880004	19/10/1988	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19920011	16/10/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19920012	16/10/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19970034	17/12/1997	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20130021	18/10/2012	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20160597	08/06/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20180001	14/02/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19990030	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19910003	14/05/1991	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19940016	15/11/1994	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19970021	19/09/1997	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20050002	11/01/2005	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire